



SAS OCEANE STADIUM
2 Route du Château BP90
76700 Saint-Laurent-de-Brèvedent



**Communauté de
l'Agglomération Havraise**
19 Rue Georges Braque
76085 Le Havre

Le Havre, le 20 mars 2018

Objet : Dépôt de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'aménagement du centre d'entraînement professionnel du HAC sur le site de Soquence, situé sur la commune du Havre (Seine-Maritime), veuillez trouver ci-joint la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale, au titre des articles R.122-3 du Code de l'Environnement, sous la forme du CERFA n° 14734*3 de ses annexes n° 1, 2, 3 et 5 ainsi que d'un rapport de présentation environnementale du projet.

Ce dossier est présenté de façon conjointe par le HAC et la CODAH, maîtres d'ouvrage respectivement d'une part pour l'opération d'aménagement des installations sportives du centre d'entraînement (terrassements, terrains, merlon phonique et noue), et d'autre part pour les travaux de voiries de desserte et ceux dédiés à l'habitat du Léopard conformément à l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2010.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Arnaud TANGUY
Directeur Général

Luc LEMONNIER
Président

DDTM 76
Service Ressource, Milieux et Territoires
Bureau de la Police de l'eau
Cité Administrative
2 Rue Saint-Sever
BP 76001
76032 ROUEN CEDEX

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Création du centre d'entraînement sportif de football par le HAC sur le site de Soquence

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
• 44 d. - Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés. Concerné.	Catégorie de projet sans seuil

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Terrassement, construction et aménagement d'un centre d'entraînement sportif de football et de ses équipements, suivi d'un aménagement de zone d'habitats faune flore.

Il n'y a pas lieu à déconstruction de bâtiments, mais à suppression de voiries (tri et évacuation maîtrisée des enrobés) et création d'une nouvelle trame de voiries.

Création de trois terrains de football (dont un en gazon hybride et deux en pelouse traditionnelle) et de divers équipements.

Création d'un local d'accueil, vestiaire, salle d'échauffement, sanitaires et bureaux en préfabriqué (en partie sur dalle).

Création de stationnements sur dispositif perméable pour l'absorption des pluies de faible intensité.

Gestion alternative des eaux pluviales pour une pluie de retour centennal.

4.2 Objectifs du projet

En dehors de la création du centre d'entraînement, les principaux enjeux de cette opération sont :

- De redonner à cette entrée de ville une fonction cohérente avec Stade Océane et un aspect attractif ;
- De respecter les engagements de remise en état, selon les recommandations inscrites au plan de gestion de Stade Océane par évacuation vers des filières des matériaux stockés qui en sont pour la plupart issus ;
- De réhabiliter l'environnement des lieux (paysage, faune, gestion des eaux pluviales, etc.).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Phase 1 : terrassement des remblais en place tri et évacuation partielle (reliquat inerte et déchets) (HAC) afin de respecter les engagements de remise en état, selon les recommandations inscrites au plan de gestion de Stade Océane par évacuation vers des filières des matériaux stockés qui en sont pour la plupart issus (pas de déconstruction de bâtiment, mais évacuation en filière autorisée des enrobés des anciennes voiries).
- Phase 2 : nouvelles voiries, construction et aménagement (HAC) avec végétalisation du merlon afin de l'intégrer au paysage et des infrastructures réversibles (bâtiment en préfabriqué).
- Phase 3 : aménagements des espaces naturels (CODAH) - Création d'une zone d'habitat, d'un corridor et d'un tunnel de liaison (petits animaux) dans ce corridor sur une superficie de 2,28 ha ; restauration d'un ancien bosquet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Site clos et interdit aux personnes non autorisées.
- Le centre d'entraînement sportif est à usage professionnel et ne recevra pas de public (non classé ERP) : sportifs professionnel (quelques équipes), personnel d'encadrement et d'entretien.
- Entretien des espaces d'entraînement et des espaces verts (hors zone d'habitats faune et flore réhabilités).
- Arrosage des pelouses d'entraînement (eau de pluie de toiture), forage en nappe alluviale à créer si la qualité et la productivité le permettent (débit inférieur à 8 m³/h, dossier loi sur l'eau déposé en guichet unique avec le PC et cette demande d'examen au cas par cas).
- Non utilisation de produits phytosanitaires.
- Usage occasionnel des nouvelles voiries pour faciliter l'accès des secours au Stade Océanes (accord SDISS, etc.).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

R122-2 Code de l'environnement : Catégorie 44-d (aménagement sportif)

L214-1 Code de l'environnement : aucune rubrique IOTA en autorisation, trois rubriques IOTA en déclaration (1.1.1.0. - Sondage, forage, ...; 1.1.2.0. Prélèvements permanents ou ...; 2.1.5.0. - Rejet d'eaux pluviales ...)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
m ²	66 260 Totalité de la superficie aménagée par le HAC pour l'espace sportif et par la CODAH pour l'espace d'habitats faune et flore

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Centre d'entraînement sportif du HAC
Boulevard Léningrad
76700 LE HAVRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 4 9' 9 9" 83 Lat. 0° 17' 3 3" 70

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Le Havre

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve à une distance de 3,9 km du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet subit l'impact sonore du trafic routier et ferré sur sa limite nord. L'aménagement d'un merlon phonique va permettre de réduire cet impact sur le site dont l'activité ne générera pas de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté d'approbation du PPRT de la ZIP du Havre du 17 octobre 2016. L'emprise du projet se trouve en dehors de tout périmètre de danger cartographié.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 FR2310044 et FR2300121 se trouvent respectivement à 4,1 et 5,3 km des limites du projet. Les espèces protégées sur ces deux sites ne se rencontrent pas dans l'emprise du projet, lequel ne va pas générer d'émissions susceptibles d'impacter les milieux à l'aval ou en direction des sites Natura 2000 proches ou lointains.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site patrimonial de l'abbaye de Gravelle est classé. Son périmètre de 500 m n'atteint pas l'emprise du projet de centre d'entraînement sportif. Toutefois, l'emprise foncière de Stade Océane qui intercepte ce même périmètre, reste associée en termes de parcelle cadastrale au projet de centre d'entraînement avec maîtrise foncière de la CODAH.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement aura lieu dans la nappe alluviale de l'estuaire de la Seine, sous réserve de la productivité de l'aquifère et de la qualité de l'eau. Son usage est exclusivement réservé à l'arrosage des pelouses de trois stades d'entraînement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est actuellement chargé en remblais issus des terrassements préalables à la construction de Stade Océane. Les remblais inertes vont être en grande majorité utilisés pour façonner la topographie du projet et créer un merlon phonique. Le reliquat sera évacué vers une installation de stockage autorisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque de remontée de nappe est en aléa très élevé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores que subit le site sont liées au trafic routier sur le boulevard et aux voies ferrées. La solution d'un merlon phonique prolongé par un mur phonique est la solution retenue pour réduire cette nuisance.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement va comporter des lampadaires LED et un éclairage des équipements.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Activité du Stade Océane
Gestion des eaux pluviales
Gestion des eaux usées
Gestion des accès communs avec Stade Océane

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'analyse ERC complète est fournie dans le document descriptif joint à cette demande d'examen au cas par cas.

Le projet compense les principaux points suivants :

- L'impact paysagère des futures installations par la création d'un merlon phonique végétalisé ;
- La dégradation des habitats faunistiques et floristiques par la réhabilitation environnementale de milieux naturels d'une importante part foncière du site (zone habitat lézard, corridor faune, replantation d'un bosquet d'arbres, végétalisation d'un talus phonique) ;
- La dégradation des milieux secs propres à l'habitat lézard (dont la part de biodiversité insectes associés au milieu de vie du lézard) ;
- Le défaut de milieu humide naturel par la création d'une noue potentiellement végétalisée et propice à la diversité des habitats, au maintien et au bon développement des espèces faunistiques et floristique arrivées après l'abandon du site.
- La discontinuité des corridors de circulation de la faune sauvage terrestre à l'échelle de l'agglomération, voire le manque de territoires de relai pour la faune présente par ailleurs dans les espaces naturels protégés des environs du Havre ;
- Les besoins de consommation en eau d'arrosage, sans recourir à l'eau potable, par la valorisation des eaux pluviales de toiture et d'une possibilité d'utiliser l'eau souterraine à l'aplomb du site (sous réserve de qualité et de productivité satisfaisantes).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne va pas générer d'effets négatifs sur les milieux et il est une opportunité pour traiter les matériaux de remblai accumulés sur cette partie du site lors de la construction de Stade Océane en conformité avec le plan de gestion alors validé. L'opération va permettre d'une part de valoriser sur site les matériaux inertes, de limiter le reliquat à évacuer, de traiter les déchets et les terres impactées (cf. plan de gestion de 2010); de reconstituer des milieux et habitats, corridor et bosquets disparus à cause d'une tempête, de favoriser l'intégration paysagère et de rendre plus attractive cette entrée de ville. De ce point de vue, cet aménagement va avoir un solde positif au regard de l'environnement local. De plus, ce projet est en conformité avec le SDAGE (pas de SAGE), le PLU, le SCOT, le SRCAE, le SRCE et il n'a pas été trouvé d'incidence potentielle sur les zones naturelles ou NATURA 2000 proches du Havre. Pour ces raisons, cette opération devrait être dispensée d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Un rapport de présentation du projet et une analyse environnementale sont fournies avec cette
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Cette demande d'examen est présentée en co-maîtrise par le HAC (pour l'aménagement des installations sportives) et par la CODAH (pour l'aménagement des espaces à vocation de reconquête naturelle).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à AU HAVRE

le, 20 mars 2018

Signature

SAS OCEANE STADIUM
BP 90
76700 HARFLEUR
Siret 523 282 430 00016 - NAF 9311Z

Luc LEMONNIER
Président



Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Route du Château

BP 90

Code postal

7 6 7 0 0

Localité

Saint-Laurent-de-Brévedent

Pays

Tél

330235131438

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

TANGUY

Prénom

Arnaud

Qualité

Directeur Général ou son secrétariat Mme Astrid DELBARRE

Tél

330235131438

Fax

Courriel

adelbarre@hac-foot.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

SAS OCEANE STADIUM
2, Route du Château
BP90
76700 Saint-Laurent-de-Brévedent

Représentée par M. Arnaud TANGUY (Directeur Général)

CODAH
19, Rue Georges Braque
76085 Le Havre

Représentée par M. Luc LEMONNIER (Président)